



CONSEIL COMMUNAL  
YVORNE

**Procès-verbal de la séance  
du Conseil communal d'Yvorne  
du 15 décembre 2022 à 19 heures**

**Présents :** Allenbach Tania, Badan Sarah, Barbay Alain, Berdoz Jean-Luc, Bernasconi Yschelle, Cathélaz Isabelle, Cibien Béatrice, Coquoz Pierre Antoine, Cretton Lionel, Dervev Nicolas, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Jaccoud Arnaud, Kohli Charles-Henri, Maret Jean-Daniel, Maret Kelvin, Merli Raphaël, Müller Hans-Peter, Pellet Francine, Perret Alexandra, Perrier Daniëla, Pilet Fabrice, Roux Sébastien, Sacher Hans Peter, Stalder Guy, Suardet Martin, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Zahn Jean, Zimmermann Biaïas Sébastien

**Excusés :** Aepli Serge, Crot Jean-Louis, Engel Oriane, Major Geneviève

Mme la Présidente Claire Glauser ouvre la 7<sup>ème</sup> séance de la législature 2021-2026. Elle salue les Conseillères et Conseillers, la Municipalité in corpore ainsi que le public.

Sont également présents : M. Fabien Cathélaz, secrétaire municipal, Mme Josette Lüthi, boursière communale, Mme Mathilde Durnat, huissière, et Mme Séverine Tissot, secrétaire du Conseil.

#### **1. Appel**

Il ressort de cet appel que 31 Conseillères et Conseillers sont présents, 4 se sont excusés.  
**L'assemblée peut donc valablement délibérer.**

#### **2. Lecture de l'ordre du jour**

Mme la Présidente Claire Glauser lit l'ordre du jour qui n'amène aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

#### **3. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2022**

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret relève une coquille au bas de la page 2 du procès-verbal : M. le Conseiller Hans-Peter Sacher est élu à la Commission communale de recours et non à la Commission de gestion comme mentionné dans le titre du point 6.

Au vote, **le procès-verbal du 6 octobre 2022 est accepté à l'unanimité des membres présents avec la correction susmentionnée.**

#### **4. Communications du bureau**

##### ***Démission de la Commission des finances – M. Martin Suardet***

Mme la Présidente fait lecture du courriel du 11 octobre dernier de M. Martin Suardet.

Ce dernier annonce sa démission au sein de la Commission susnommée.

Mme la Présidente précise que M. le Conseiller Martin Suardet faisait encore partie de la Commission des finances pour l'étude du budget 2023.

##### ***Démission du Conseil communal – Mme Oriane Engel***

Mme la Présidente fait lecture du courrier de démission, daté du 7 décembre dernier, de Mme Oriane Engel. Sa démission prend effet au 31 décembre prochain.

### **Démission du Conseil communal – M. Jean-Louis Crot**

Mme la Présidente fait lecture du courrier de démission, daté du 13 décembre dernier, de M. Jean- Louis Crot, ceci avec effet au 31 décembre 2022.

### **Réservation Salle des commissions – rappel de procédure**

Mme la Présidente explique que, bien qu'il y ait une boîte à clés pour entrer dans le bâtiment administratif, il est tout de même nécessaire de réserver la salle susmentionnée au préalable. Pour se faire, un membre de la commission doit prendre contact avec Mme Lüthi, boursière communale et, en charge des locations de salles (bourse@yvorne.ch / 024 466 25 22).

### **Dates prochains Conseils**

- 26 janvier 2023, la séance est confirmée. Les documents y relatifs ont été transmis aux membres du Conseil.
- 30 mars 2023
- 25 mai 2023
- 22 juin 2023
- 12 octobre 2023
- 16 novembre 2023
- 14 décembre 2023

## **5. Election d'un membre au sein de la Commission des finances**

M. Suardet étant démissionnaire de la Commission des finances, son siège est à repourvoir par un conseiller PLR afin de respecter la représentation proportionnelle des partis issue des urnes.

Au nom du PLR, M. le Conseiller communal Jean-Daniel Maret propose :

- Mme Isabelle Cathélaz

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Mme Isabelle Cathélaz est élue à la Commission des finances pour la législature 2021 – 2026.

Elle est remerciée pour son futur engagement par applaudissement.

## **6. Préavis 8-2022 Budget communal pour 2023 - Rapport de la commission des finances**

Mme la Conseillère Isabelle Cathélaz propose à l'assemblée que lecture soit faite uniquement des conclusions du rapport (art. 68 RCC). La proposition est soutenue par plus d'1/5<sup>ème</sup> des membres présents, la Commission des finances, en la personne de Mme la Conseillère Susanna Wagner, fera donc lecture uniquement des conclusions du rapport ci-dessous :

*La commission, composée de Messieurs Martin Suardet, Stéphane Verdon, Charles-Henri Kohli, Guy Stalder et de la rapportrice soussignée, s'est réunie à quatre reprises. Une de nos réunions a eu lieu en présence de la Municipalité et du bureau composé de Madame Josette Lüthi et de Monsieur Fabien Cathélaz. Nous avons pu obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires et tenons à les remercier de leur disponibilité.*

### **Préambule :**

*Dans le budget 2023, la colonne budget 2022 a été modifiée selon le Préavis 07-2022.*

*Comme vous avez pu le lire dans le Préavis 08-2022, quelques domaines sont particulièrement touchés par des fortes augmentations de charges. Il s'agit particulièrement du personnel communal, des bâtiments et services industriels et des trois domaines qui doivent être autofinancés : le service des eaux, les réseaux d'égouts et d'épuration, et les déchets.*

*Pour mieux comprendre la situation, nous allons inscrire la proposition de budget 2023 dans le temps.*

### **1. Service du personnel administratif et d'exploitation (xx.301)**

La Municipalité propose de nouveaux postes afin de pouvoir répondre à l'augmentation de la charge de travail générant des heures supplémentaires et à l'impossibilité de préparer le personnel à des cas de remplacement; proposition répondant au vœu de la Commission de gestion. Cela représente 1.1 équivalent plein temps (EPT), avec 2 nouveaux collaborateurs soit 0.7 EPT pour l'urbanisme et 0.3 EPT pour l'administration (police administrative et du commerce).

**13.3011 – Traitement du personnel administratif** montre une augmentation chaque année d'environ CHF 100'000.00. Entre 2018 et 2023, les postes passèrent de 7,63 EPT à 11 EPT : 0.5 EPT en 2019 à l'administration, 1 EPT en 2021 au service des eaux, 0.6 EPT en 2022 au service des bâtiments pour la conciergerie. Il semblerait que malgré cette augmentation d'environ 70%, la Commune d'Yvorne se trouve encore en sous dotation par rapport à d'autres communes de taille comparable (par exemple des Ormonts-Dessous).

Le domaine de la Police des constructions n'a jamais vu autant de dossiers qu'en 2022. De plus, le manque de qualité reste fréquent dans les petits dossiers, où les honoraires sont plafonnés, provoquant du travail non facturable. Ce travail représentera un plein temps entre le nouveau collaborateur et le Secrétaire communal.

Le poste de la police des constructions, en discussion pour un partage avec la commune d'Aigle, devrait faciliter l'engagement d'une personne ayant toutes les compétences, favoriser la collaboration avec la commune d'Aigle en trouvant des réponses spécifiques aux différents besoins, puis limiter les coûts liés à des mandats externes.

Le suivi des amendes d'ordre, prévu dans le poste de Police administrative et du commerce, doit se poursuivre, sans volonté de les augmenter. Le volume de 0.5 EPT ne devrait pas changer pour cette tâche car avec un 30% d'amendes non payées, l'augmentation du nombre d'amendes signifierait une augmentation proportionnelle de charge de travail, allant du rappel à la poursuite. La mutualisation du poste avec une autre commune n'est pas possible sans association de commune et 2 contrats ne seraient pas idéaux.

### **2. Transports publics**

Les frais de transports sous (18) et (51) s'élèvent à CHF 375'000.00.

Sont compris dans ce total, la somme de CHF 96'000.00 de contribution au trafic régional cantonal, correspondant à une répartition entre les communes selon population, qualité de la desserte et investissements pour toutes les lignes de transports publics de notre bassin régional.

Dans ce total figurent également les abonnements pour les enfants à hauteur de CHF 60'000.00 environ (valeur de l'abonnement : CHF 468.00). Dans le but de soutenir l'effort de l'utilisation des transports publics par les élèves et amoindrir les coûts dans ce compte, une subvention de CHF 24'000.00 est prise sur la taxe énergie au compte (82).

Le budget 2023 pour MobiChablais s'élève à CHF 217'000.00, dont CHF 65'000.00 (30 %) dans le compte (18.3517) et CHF 152'000.00 (70%) dans le compte (51.3662). De plus, nous avons appris en séance avec la Municipalité que CHF 27'000.00 supplémentaires sont annoncés par MobiChablais par rapport au montant précité et qui seront répartis proportionnellement dans les comptes (18) et (51).

Les charges plus élevées sont surtout liées aux salaires, aux véhicules et à l'informatique. La fréquentation de MobiChablais s'élève actuellement à 1'000'000 de voyageurs par an ; cela représente plus de 18'000 clients dont 5% de non scolaires. La moyenne de la fréquentation sur la commune d'Yvorne est de 50 voyageurs par jour.

### **3. Mobilier et Service informatique**

L'augmentation au compte de CHF 24'000.00 (11.3111) pour le mobilier et de CHF 19'000.00 pour l'informatique (19.3111) semblent élevés pour seulement 2 nouveaux collaborateurs. Nous constatons que la maintenance informatique augmente chaque année un peu plus sans relation directe avec le nombre de collaboratrice.teur.s.

Au compte (19.3111), les infrastructures réseau s'élèvent à CHF 9'000.00 (nouveau switch et connecteur), l'équipement pour les nouvelles places de travail à CHF 13'500.00 et le scanner à CHF 4'400.00.

#### **4. Bâtiments**

L'augmentation des coûts pour le chauffage à gaz, l'électricité et le chauffage à mazout (351.3122 – 351.31.24) représente CHF 49'000.00. Ceci, avec une vision dite pessimiste par la Municipalité et avec des mesures d'économie déjà mises en place.

La diminution d'investissement au compte (351.3141) est liée à un Préavis attendu pour la rénovation de la salle de la Couronne.

Dans le compte (351.3185) les coûts entre 2022 et 2023 sont lissés, l'expertise des bâtiments est répartie sur 2 ans, raison pour laquelle le montant est plus faible dans le budget 2023.

La diminution des frais de conciergerie est de CHF 11'000.00 (351.3133) mais l'augmentation des salaires représente CHF 34'000.00 (351.3901).

#### **5. Urbanisme**

Le compte (42.3185) baissera réellement en 2024. L'engagement en cours d'année et l'accompagnement au démarrage par l'architecte limitent la baisse en 2023.

L'augmentation du compte (42.3901) correspond au nouveau poste et à l'évolution des différents salaires avec l'engagement du collaborateur en cours d'année.

Il y a une volonté de diminuer la charge de la Municipale liée aux contrôles de chantiers ; séances, téléphones, contact avec l'avocat demandant un travail quasi quotidien de suivi. Il s'agit aussi de pouvoir assurer la continuité des suivis en cas de « départ » de la Municipale.

#### **6. Routes**

Les frais de CHF 15'000.00 pour la caméra sont répartis dans les comptes 43, 46 et 81.

La motofaucheuse coûte CHF 45'000.00 dont CHF 30'000.00 sont payés par l'assurance vol. Une diminution des coûts surviendra par la suite grâce à une diminution de l'externalisation et à un travail facilité pour les employés de la voirie.

#### **7. Ordures ménagères et autres déchets**

Pour 2023, la Municipalité se trouve dans l'impossibilité d'équilibrer le compte 450. Depuis 2017 au moins, un prélèvement du fonds de réserve est réalisé allant de CHF 24'000.00 à CHF 35'000.00 par année. Il faut rappeler qu'il n'est pas possible de réaliser des modifications de coûts si le fond de réserve est bénéficiaire depuis 3 ans, il doit alors être utilisé pour équilibrer le chapitre en question.

La taxe forfaitaire va être augmentée à son maximum réglementaire par habitant, passant de CHF 60.00 à CHF 80.00. Cette augmentation de revenus devrait s'élever à CHF 14'000.00 environ et permettrait de réaliser un léger bénéfice attribué au fond de réserve affecté.

Il y a 3 ans déjà, la Municipalité évoquait l'idée d'analyser ce chapitre 45, évoquant la mise en place de moloks pour éviter des coûts de transports et de personnel. Une étude d'éco points pour déchets verts (Gastrovert) est prévue en 2023 (452.3185), avec une installation de Moloks pour 2024. Un passage à la déchetterie d'Aigle pour les habitant.e.s d'Yvorne varie entre CHF 5.00 et CHF 9.00 selon l'année et les investissements réalisés.

#### **8. Réseaux d'égouts et d'épuration**

Ce 3<sup>ème</sup> compte affecté voit ses coûts augmenter en partie pour le curage et l'assainissement de canalisations (Vers Chenaux) et de collecteurs (Versvey), mais surtout en lien avec l'Association intercommunale pour le traitement des eaux usées de la région d'Aigle (AERA). D'après les estimations, une dette d'environ CHF 6'000.00 sera prise sur le ménage communal pour équilibrer le compte.

L'investissement total de la STEP AERA va se monter à 49 millions de CHF avec un taux d'intérêt de 2.7%. La projection des coûts pour Yvorne, à l'horizon du raccordement en 2025, est de CHF 110'000.00 (en tenant compte de l'arrêt de la STEP actuelle avec un coût annuel moyen de CHF 75'000.00) ; à l'horizon du raccordement de toutes les communes en 2027, la projection est de CHF 120'000.00 et encore plus élevée dès 2028 avec le début de l'amortissement. La gestion de la STEP sera prise par l'AERA mais pas l'entretien des canalisations.

Chaque commune aura son propre règlement sur la base d'un règlement type de l'AERA pour la perception des taxes par commune. Cette dernière payera sa facture à l'AERA. Il importe donc de finaliser le séparatif du réseau (route de Lausanne, Vers Morey) pour diminuer la facture liée aux m<sup>3</sup>.

La participation de la commune de Corbeyrier (46.4659) augmente avec l'ensemble des charges y compris l'énergie, mais l'apport devrait diminuer car il y a un gros travail de mise en séparatif en cours sur cette commune. Actuellement Corbeyrier contribue à raison de 30%.

## **9. Service des Eaux**

L'augmentation des charges liées au coût de l'électricité et à l'entretien du réseau d'eau devrait pouvoir être compensée par une augmentation de revenus liée au nouveau prix de l'eau (81.4351), ce qui permettrait de ne plus devoir faire un prélèvement dans le fonds de réserve affecté (81.4813). Ceci pour autant que le préavis 01-2022 sur le Règlement sur la distribution de l'eau soit adopté par le Conseil Communal.

Depuis 2017 au moins, un prélèvement du fonds de réserve est réalisé allant de CHF 5'000.00 à CHF 55'000.00 par année.

### **Quelques commentaires pour résumer :**

En regard du budget 2022, le budget 2023 présente un supplément de charges de CHF 278'122.00 correspondant à 3,7%. Pour rappel, le déficit au budget 2022 était initialement de CHF 556'818.00 avant adaptation liée au préavis 07-2022 et celui de 2021 se montait à CHF 509'600.00.

Dans les comptes par nature nous pouvons repérer quelques augmentations significatives de charges :

301 – Personnel administratif et d'exploitation augmente de CHF 92'400.00 correspondant à une augmentation d'environ 10% ;

311 – L'achat de mobilier et de matériel augmente de CHF 68'900.00 correspondant à environ 40% ;

312 – L'énergie augmente de CHF 69'000.00, correspondant à environ 40% ;

481 – Les prélèvements aux fonds de réserve sont prévus à hauteur de CHF 230'000.00 en 2023. Ils augmentent régulièrement depuis 2017 : CHF 22'000.00 en 2017 ; CHF 5'000.00 en 2018, CHF 61'000.00 en 2019 ; CHF 113'000.00 en 2020 ; CHF 95'000.00 en 2021. Le budget 2022 prévoyait des prélèvements de CHF 228'000.00.

Les revenus devraient augmenter de CHF 76'400.00 en regard de 2022, correspondant à une augmentation de 1%, dont environ CHF 230'000.00 sont issus des fonds de réserve spéciaux (481). La nouvelle méthode de calcul des impôts semble plus fiable puisqu'elle s'appuie sur des moyennes.

Les inconnues existant toujours à ce stade sont les bilans au niveau cantonal (45) : le solde de la Péréquation (22.4521), l'ARASAPE (72.4525), le solde de la réforme policière (60.451) et le solde de la prévoyance sociale (72.4510). Une bonne surprise est possible après 3 années consécutives de retours positifs (environ CHF 340'000.00 en 2022).

Avec une augmentation régulière des charges de personnel et d'administration, une stabilité voire une diminution des impôts, des amortissements en lien avec les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments, il paraît important de mener une analyse détaillée sur la base des comptes 2022 afin d'identifier de quelle manière équilibrer le budget et les comptes dans le futur.

A noter que les nouveaux revenus liés à la révision des règlements de perception des taxes (déchets, épuration, distribution de l'eau) seront sans effet sur le résultat des comptes puisqu'ils devront obligatoirement être destinés à l'alimentation des fonds de réserve (au bilan) pour financer les investissements futurs.

La Commission accepte par défaut les budgets intercommunaux des Ecoles et du SDIS Chablais.

En conclusion, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis N° 08-2022 telles que présentées par la Municipalité, soit :

1) D'adopter le budget communal pour 2023 dont les prévisions sont les suivantes :

Revenus	CHF	7'316'820.00
Charges	- CHF	7'726'640.00
Excédent de charges	- CHF	409'820.00

2) D'adopter le budget 2023 de l'entente intercommunale d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier relative aux écoles qui fixe la contribution de la commune à CHF 110'000.00 selon la clé de répartition en vigueur,

3) *D'adopter le budget 2023 du SDIS Chablais qui fixe la contribution de la commune à CHF 45'000.00 selon la clé de répartition en vigueur.*

La Présidente **ouvre la discussion et passe en revue les comptes du budget.**

#### **Rubrique 11 – ADMINISTRATION GENERALE - administration**

M. le Conseiller Quentin Gugelmann demande davantage de détails sur le type de machines et matériels de bureau qui est prévu pour un montant de CHF 25'500.--.

M. le secrétaire municipal Fabien Cathélaz souhaite apporter, au préalable, une petite correction eu égard au rapport de la Commission des finances. Il ne s'agit pas uniquement d'équiper deux places de travail. Dans la brochure du budget, il est mentionné la réorganisation des bureaux de l'administration. Il s'agit en l'occurrence d'équiper quatre places de travail (et non deux). Deux places de travail doivent être créées dans le bureau de Mme Lüthi, boursière communale, pour l'Office de la population et la Police administrative et du commerce. L'armoire de brassage est sous les pieds de Mme Lüthi, ce qui signifie que nous ne pouvons pas équiper ce bureau librement. De plus, son mobilier actuel a près de 40 ans et doit être remplacé. Son nouveau bureau sera installé dans le bureau actuel du Syndic. Un bureau pour le technicien communal sera équipé à l'actuelle place de l'Office de la population.

Dans le mobilier, il y a des chaises de bureau, des bureaux, des caissons de bureau, des armoires à dossiers suspendus, des armoires à rideaux, des équipements intérieurs et une réserve pour le petit mobilier.

Il faut également tenir compte que la Commune ne dispose pas de local d'archives. Il n'y a guère de place pour stocker les dossiers de la police des constructions d'où la nécessité d'acquérir du mobilier de rangement supplémentaire, tel que des armoires.

#### **Rubrique 18 – ADMINISTRATION GENERALE - transports publics**

Mme la Conseillère Béatrice Cibien a une question concernant la participation aux transports publics. Elle constate que le poste est en diminution par rapport à l'année 2022 et dans le commentaire il est fait mention d'une augmentation de 30% de MobiChablais.

Mme Josette Lüthi, boursière communale, explique que l'exercice 2022 était le premier exercice avec MobiChablais. La Commune se basait sur des estimations (chiffres approximatifs de participation). Avec les acomptes, nous avons observé que la répartition a été effectuée quelque peu différemment. Le coût ne sera pas moins élevé dans la globalité (balance entre la partie transports publics – 18 diminue un peu et la partie des transports scolaires – 51 augmente un peu).

#### **Rubrique 60 – POLICE - administration**

M. le Conseiller Jean Zahn se questionne concernant la notion de réforme policière et souhaiterait une explication sur la nature de ces montants.

M. le Syndic Edouard Chollet signale que cette réforme policière date de l'époque de Mme De Quattro, lorsqu'elle était Cheffe du Département de la sécurité. Elle avait le souhait de maintenir des centres de police régionale mais certaines communes préféraient rester sous la houlette de la gendarmerie. Un compromis a été trouvé. Mais une commune qui dispose d'une police régionale doit quand même s'acquitter d'une participation pour la police cantonale. En effet, il y a des missions que seule la police cantonale peut mener à bien, sauf peut-être à Lausanne (par exemple : les enquêtes judiciaires et les opérations menées par le groupe d'intervention DARD). C'est une facture qui devrait se rediscuter à la faveur de la péréquation dans son ensemble. Nous ne disposons pas de la facture détaillée.

## Rubrique 82 – SERVICES INDUSTRIELS – Service électrique

M. le Conseiller Jean Zahn questionne l'imputation aux transports des élèves (82.3902).

Mme la Municipale Isabelle Deregis répond qu'il s'agit d'une participation, à hauteur de CHF 24'000.-- du fonds énergétique au subventionnement communal des abonnements des élèves.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Mme la Présidente Claire Glauser **clôt la discussion**.

Mme la Présidente Claire Glauser lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 08-2022 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE	
Vu	le préavis municipal n°08-2022 relatif au budget communal 2023,
Ouï	le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
<b>d é c i d e</b>	
1)	d'adopter le budget communal pour 2023 dont les prévisions sont les suivantes :
revenus	CHF 7'316'820.00
charges	- CHF 7'726'640.00
excédent de charges	- CHF 409'820.00.
2)	d'adopter le budget 2023 de l'entente intercommunale d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier relative aux écoles qui fixe la contribution de la commune à CHF 110'000.-- selon la clé de répartition en vigueur,
3)	d'adopter le budget 2023 du SDIS Chablais qui fixe la contribution de la commune à CHF 45'000.-- selon la clé de répartition en vigueur.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité des membres présents** (29 oui – 1 non).

## 7. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Maxime Isoz prend la parole :

### - Places de parc sur le Boulevard

Suite aux travaux réalisés l'été dernier, le Canton a pris la décision de limiter la durée de stationnement de ces places de parc. La Commune est en discussion avec les instances cantonales pour fixer la durée la plus adéquate possible. Les quelques places de parc situées en traversée de localité devront donc être soumises aux mêmes restrictions.

M. le Municipal Alain Bassang prend la parole :

### - Préavis n°06-2022 - Vente de la parcelle no 886 du cadastre de Corbeyrier (Chalet de Luan)

La vente du Chalet de Luan est réalisée, le nouveau propriétaire a pris possession du bien et le produit a été versé sur notre compte.

Mme la Municipale Isabelle Deregis prend la parole :

### - Parking de la Couronne

La Commune a reçu la synthèse des préavis cantonaux début octobre.

Début novembre, la Municipalité a pris la décision de lever l'opposition et de délivrer le permis de construire.

L'opposant peut encore faire recours contre la délivrance du permis de construire jusqu'à la semaine prochaine.

Le bureau d'ingénieurs est en train d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir les devis des travaux. A réception de ces documents, la Municipalité sera en mesure de déposer un préavis pour les travaux d'aménagement du parking de la Couronne.

Concernant les Maisons Neuves, la Municipalité a reçu hier la synthèse des préavis cantonaux. Il convient donc d'étudier ce document.

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole :

- **MAIC - mesure anticipée des Iles des Clous & projet de renaturation aval du Grand Canal**

Il s'agit du projet Rhône III pour la Commune d'Yvorne.

Ces deux éléments seront mis à l'enquête à la fin du mois.

A compter de lundi, tous les détails concernant ce projet seront en ligne sur le site internet de notre Commune.

Une séance d'information publique est fixée au mercredi 18 janvier 2023 à 19h00 à Vouvry (salle Arthur Parchet).

- **Budget communal 2023**

Au nom de la Municipalité, il tient à remercier le Conseil pour l'adoption du budget. L'administration disposera de moyens plus adaptés à ses missions. En effet, en comparaison avec d'autres communes équivalentes, il s'avérait que notre Commune était clairement sous-dotée en termes de ressources humaines, ce depuis plusieurs années alors que les contraintes augmentent.

Notre secrétaire municipal a récemment tenu quelques statistiques qui démontrent clairement cette augmentation de travail.

Concernant MobiChablais, le premier exercice n'étant pas encore terminé, il conviendra de tirer un bilan en temps opportun. L'entreprise a dû procéder à l'engagement de 85 chauffeurs (avec le matériel roulant, l'informatique), le système doit être maintenant stabilisé, les lignes pérennisées.

- **Procédures de police des constructions**

M. le Syndic tient à révéler une anecdote concernant la police des constructions puisque l'on entend régulièrement que la commune en fait peut-être trop en la matière. La Commune a récemment eu une demande pour la modification d'une installation de chauffage allant dans le sens de l'écologie, pour une parcelle située hors zone à bâtir. Le Canton a donc étudié le dossier et a ressorti tout l'historique de la villa en question depuis 1972. Il s'avère que certains travaux ont été autorisés en son temps par la Commune, soit par courrier, soit par oral. Ils auraient toutefois dû faire l'objet d'une autorisation cantonale et sont, pour certains, litigieux.

D'autres travaux ont été réalisés sans aucune autorisation (dont l'aménagement d'un garage) et sont donc aussi considérés comme litigieux.

Une procédure de régularisation devra donc être lancée pour les travaux qui auraient pu être acceptés à l'époque par le canton, et le propriétaire devra se prononcer sur une remise en état volontaire pour tout ce qui ne peut pas être régularisé en vertu de la loi. A défaut, le canton ordonnera cette remise en état.

Cet exemple illustre clairement la manière dont les Autorités cantonales surveillent l'application correcte du droit sur les constructions et l'importance, pour notre commune, de respecter scrupuleusement les procédures dans l'intérêt de chacun.

## **8. Divers et propositions individuelles**

### **Marquage grands carrefours des Jacolats sur la route cantonale**

M. le Conseiller Stéphane Verdon remercie la Municipalité pour le marquage.

#### **Piste cyclable - Boulevard**

Mme la Conseillère Susanna Wagner évoque la piste cyclable qui longeait le Boulevard. Une demande, en vue du marquage d'une piste cyclable, est-elle envisageable auprès des instances cantonales.

M. le Municipal Maxime Isoz explique que, sauf erreur, la piste cyclable marquée auparavant a été enlevée car elle ne respectait pas les normes au niveau des distances. Il n'y avait pas assez de largeur pour avoir la piste cyclable et la chaussée pour rouler. Des renseignements seront pris mais il suppose qu'il sera difficile de réaménager une piste cyclable si les normes ne peuvent pas être respectées.

Mme la Conseillère Susanna Wagner prend acte que s'il n'y a pas beaucoup de place pour une piste cyclable, cela induit qu'il n'a pas beaucoup de place pour la circulation des vélos. Elle demande si, compte tenu de la dangerosité à circuler sur la chaussée à vélo, une certaine souplesse communale peut être envisagée par rapport à l'utilisation du trottoir avec un vélo.

M. le Syndic Edouard Chollet explique qu'il s'agit d'une route cantonale hors traversée et que cette « souplesse » doit dès lors être demandée auprès de la gendarmerie. De plus, il rappelle que notre préposé RLVCR n'est pas habilité à amender les véhicules en déplacement.

#### **Règlement de la distribution de l'eau**

Mme la Conseillère Tania Allenbach souhaite savoir quand la séance de présentation au public aura lieu et si elle se déroulera avant l'adoption du préavis y relatif par le Conseil communal.

M. le Municipal Eric Minod répond qu'il est prévu d'établir un dépliant explicatif.

M. le Syndic Edouard Chollet rajoute que le sujet est complexe. C'est pourquoi il fait sens de débattre de ce sujet en premier lieu avec le Conseil communal et, dans un 2<sup>ème</sup> temps, si le préavis est accepté, de présenter ce nouveau règlement cela sous forme d'une communication écrite aux Vuargnérens.

#### **MobiChablais**

M. le Conseiller Quentin Gugelmann apprécie MobiChablais pour sa diversité d'offres. Cependant, il tient à relever des manquements (bus réservé qui n'est pas passé). Il s'agit certainement de défauts de jeunesse mais il apparaît opportun de relayer ces éléments.

M. le Syndic Edouard Chollet répond qu'effectivement, une marge d'amélioration existe. Il est important que chaque problématique soit relayée aux TPC. Chaque constatation fait l'objet d'une étude afin d'améliorer le système en place.

#### **PRU – Point de rencontre urgence**

M. le Conseiller Raphaël Merli demande des nouvelles de l'avancement de ce dossier.

M. le Syndic Edouard Chollet explique qu'en début de projet, il s'agissait d'acquérir des groupes électrogènes, des civières, des défibrillateurs, des couvertures. A l'heure actuelle, les autorités se sont aperçues que ces points de rencontre pourraient être utiles, non seulement en cas de pénurie d'énergie, mais aussi en cas d'incendies. Les exigences sont toutefois un peu moindres. Les demandes restent nombreuses mais pour les résumer, il faut un emplacement chauffé (ou susceptible de l'être, idem pour l'éclairage), équipé d'un moyen de télécommunication (qui ne soit pas subordonné aux antennes Swisscom conventionnelles). Il faudra faire l'acquisition d'une génératrice. La Municipalité a également pris la décision de l'équiper avec quelques moyens d'urgence indispensables (chasubles, oriflamme,

couvertures). L'emplacement de ce point de rencontre urgente sera au sein même de la Grappe. La Municipalité étudie des solutions à moindres frais. Il passe la parole au secrétaire municipal pour quelques compléments.

M. Fabien Cathéla explique que toutes les communes de l'Est vaudois ont été convoquées à Villeneuve en date du 24 octobre dernier pour la mise en place rapide des PRU. Si cette mise en place avait déjà été évoquée pour ce qui nous concerne suite à l'incendie de Versvey dans le cadre d'échanges avec les gens de la Protection civile et de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), on parlait à l'époque d'un délai de mise en œuvre de 5 ans et non de quelques mois. La question de la mise en place d'une cellule de crise a également été évoquée en Municipalité, cellule de crise qui pourrait être fonctionnelle non seulement en cas de pénurie d'énergie, mais également dans le cadre d'une épidémie, d'un accident chimique ou d'un cyberincident. On y travaille à l'heure actuelle. Des contacts ont été pris dans ce cadre avec un spécialiste en communication de crise.

En parallèle, la Commune a dû établir un plan de continuité des activités spécifique à une pénurie d'énergie (pour chaque tâche, il s'agit notamment de répertorier le degré d'urgence de la tâche, attribuer un effectif en personnel et fixer les besoins en matériel, l'organisation générale, etc.). Dans le cadre de la pénurie d'énergie, il faut également regarder si la tâche est impactée en cas de délestage ou de coupure d'électricité. Des mesures d'urgence doivent également être prévues (par exemple la tenue des séances de Municipalité dans un autre lieu que la Grappe ou même dans une autre commune en cas de coupure à Yverne). Ce plan de continuité des activités a été envoyé hier à la Préfecture.

La cellule de crise concernant l'énergie siègera en début d'année 2023 ceci afin de matérialiser toutes les commandes à faire. A ce sujet, l'impact financier et la disponibilité du matériel sont aujourd'hui difficiles à estimer. Compte tenu de l'urgence et de l'imprévisibilité de cette mission au moment de l'établissement du budget, il se pourrait donc que des demandes de crédits d'apurement soient déposées ultérieurement auprès du Conseil.

Une dernière précision par rapport à la pandémie. Lors du COVID, le pays était placé en situation particulière, ce qui permettait d'éviter certaines procédures. Aujourd'hui, nous agissons dans le cadre normal et les procédures doivent être respectées. Dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public, c'est notamment le cas pour les procédures de marchés publics, ce qui prend plusieurs mois.

M. le Municipal Eric Minod aborde le thème de la distribution de l'eau et de l'épuration.

Il informe que tout est prévu en cas de coupures d'électricité.

La station de pompage peut fonctionner grâce à la génératrice du terrain de football.

Concernant les stations d'épuration et traitement de l'eau, des mini-génératrices suffisent.

Nous disposons de 3 petites génératrices à l'atelier.

En théorie, nous devons acquérir une génératrice pour faire fonctionner la STEP. Cependant, dans 2 ans, la STEP ne sera plus en fonction et investir un tel montant ne fait pas sens. C'est pourquoi, il est étudié l'acquisition d'une génératrice qui fonctionne sur un tracteur (CHF 5'000.-environ).

Pour Versvey, l'achat d'une génératrice est sérieusement envisagé. Cet achat sera utile tout au long de l'année pour réaliser divers travaux.

Les réserves de mazout et de benzine ont été effectuées.

### **Incendie à la SATOM - Monthey**

M. le Conseiller Nicolas Dervey revient sur cet incendie qui implique l'arrêt des activités de la SATOM. Il se questionne sur les éventuels frais que devra supporter la Commune.

M. le Municipal Eric Minod répond qu'effectivement, un générateur a pris feu. Cela signifie un arrêt d'environ 2 mois au moins. Au niveau des frais, il n'y a pas de changement. C'est la SATOM qui prend en charge les frais de transports supplémentaires (pour Sion ou Lausanne, Tridel).

### **9. Contre-appel et distribution des jetons de présence**

Mme la Présidente Claire Glauser demande :

- à la secrétaire de procéder au contre-appel
- à l'huissière ainsi qu'aux scrutateurs de distribuer les jetons de présence

Le contre-appel ainsi que la distribution des jetons de présence sont effectués.

Des remerciements sont également adressés à la Municipalité ainsi qu'au personnel communal pour tout le travail effectué au long de l'année.

Mme la Présidente Claire Glauser remercie l'Assemblée pour son attention **et clôt la séance à 20h05.**

La présidente :

Claire Glauser

La secrétaire :

Séverine Tissot